

LE JOURNAL DE SERCHES

3^{ème} année - N° 9 - 2^{ème} trimestre, Avril 2010

gratuit ne peut être vendu

Journal communal d'information

Le mot du Maire

Le premier trimestre est la période des budgets et, comme chaque année, la commission des finances s'est réunie afin d'analyser les besoins de la commune et préparer le budget prévisionnel qui est ensuite soumis au trésorier et au Conseil Municipal. Cette année, avec l'embauche d'un nouvel agent technique en contrat à durée déterminée, d'importants travaux pourront être réalisés par les agents communaux. Par conséquent, les dépenses d'investissement augmenteront légèrement.

Des travaux d'électricité, d'isolation et de peinture sont en cours sur le bâtiment de la mairie. Le cimetière est également en travaux. Même si les dotations et subventions de l'Etat diminuent peu à peu chaque année, l'entretien des lieux communaux et de la voirie sont une priorité et représentent des dépenses incompressibles.

Marie-Christine Rain qui assure le secrétariat de la mairie sera prochainement remplacée. Je la remercie pour tout le travail accompli, sa patience, son dynamisme et sa sympathie.

BK

Travaux de voirie

Prochainement, la commune d'Acy va réaliser des travaux sur la voie communale qui mène du Tonkin à la route départementale 6 (Soissons - Fère-en-Tardenois), sur la portion de son territoire. Le montant du devis s'élève à 31 584 €. Le Maire d'Acy a demandé une participation symbolique aux agriculteurs utilisateurs, ainsi qu'à la commune d'Ambrief. Ceux-ci n'ont pas donné suite à cette requête.

La commune de Serches dont les habitants sont les principaux utilisateurs de cette voie, participe au financement à hauteur de 4 357 €. Malheureusement, au cours de l'hiver dernier la portion de route située sur le territoire de Serches s'est détériorée. La subvention réclamée auprès du Conseil Général au titre du « Fonds Départemental de Solidarité » (FDS) qui permettait sa réfection n'a pas été acceptée. Un nouveau devis déposé auprès du Conseil Général devrait être accepté à l'automne. Mais, à l'avenir, l'entretien des routes communales risque de devenir très problématique. L'enveloppe travaux voirie - FDS du Conseil Général de l'Aisne pour le canton de Braine diminue chaque année.

Les travaux de rénovation de la place de l'église depuis laquelle partent et convergent tous les transports collectifs (écoles, collèges, TâD), se dérouleront entre mai et juin inclus. Durant les travaux, prévus sur sept semaines, les

terminaux des transports seront déportés vers la Mairie. Lorsque la planification sera mieux connue, une note d'information sera distribuée.

Départ

Marie-Christine Rain quittera ses fonctions de secrétaire de Mairie à compter du premier juin 2010. En poste à Serches depuis octobre 2008, Marie-Christine Rain a fait preuve d'une efficacité remarquable et sa présence a contribué au redressement d'une situation administrative critique. Son efficacité a permis l'ouverture du secrétariat toute la journée du mardi et le vendredi après-midi. Sa bonne humeur et son dynamisme ont été



cliché B. Kasprzak

fortement appréciés par l'équipe municipale. L'offre d'une promotion à la mairie de Soissons et d'une titularisation a motivé cette décision.

8 mai

Samedi 8 mai, rendez-vous est donné à 10 heures sur la place de l'église. La délégation se rendra vers le monument aux morts pour célébrer l'armistice de 1945. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi.

9 mai

Dimanche 9 mai, l'association « Les Renards en Fête » organise sa brocante annuelle. Les inscriptions sont à déposer auprès de Noëlle Lacroix. Tél. : 03 23 72 37 44.

Le matin du même jour reprendra le premier marché Saint-Blaise de l'année. Un marchand de légumes sera présent.

Tribunal administratif

Une requête contre la commune de Serches a été déposée auprès du tribunal administratif d'Amiens par des propriétaires de bois. Les requérants contestent la délibération du Conseil Municipal se rapportant à la répartition et au montant des frais de déblaiement d'arbres tombés lors de la tempête de mai 2009 sur les routes et chemins communaux.

Ces propriétaires refusent ainsi de s'acquitter des sommes réclamées. La commune dispose d'un délai de soixante jours pour déposer le mémoire de sa défense. Ce genre de jugement pouvant prendre plusieurs années, le Journal de Serches informera de la conclusion de ce recours quel qu'en soit le dénouement.

Emploi

Depuis le premier janvier, le Pôle Emploi a mis en place une nouvelle aide aux collectivités « le contrat unique d'insertion » (CUI). Ce type de contrat bénéficie d'une subvention confortable de 90 % pour 26 heures hebdomadaires. Ce poste est exonéré des charges sociales URSSAF. Reste à la charge de la commune les 10 % et le complément pour arriver à 35 heures.

Le CUI est destiné à un demandeur d'emploi en chômage longue durée.

Le Maire a proposé au Conseil Municipal la candidature de Farid Aliu en raison de ses compétences. La mission confiée à ce dernier est de réaliser durant six mois un certain nombre de travaux de rénovations spécifiques dont le coût aurait été trop élevé si ces travaux avaient été effectués par des entreprises.

Avant l'embauche, le Maire et les adjoints ont établi un inventaire des travaux en prévoyant deux possibilités suivant les conditions météorologiques, l'une en extérieur et l'autre en intérieur.

La commune estime avantageux le rapport entre les dépenses liées à la gestion du poste et aux achats de fournitures et les services rendus.

Eoliennes

Par deux fois nous avons évoqué les éoliennes. D'abord lors de la recherche de sites pour une implantation par la société Valorem (JdS n° 2) puis à l'occasion de la proposition de six zones de développement éolien (ZDE) par la communauté de communes d'Oulchy-le-Château, la définition d'un zonage étant un préalable à l'implantation. L'une d'elle, la zone 6 se trouvant près de Serches au niveau des pépinières Maillard avait valu une délibération du conseil municipal de Serches qui s'était prononcé à l'unanimité contre la ZDE n° 6 appuyé d'une intervention de B. Robert en Conseil Communautaire de « l'Aggb ». Par arrêté préfectoral du 24 février 2010, le préfet de l'Aisne rejette la ZDE n° 6 jugeant que des éoliennes dans ce secteur porteraient nuisances.

Cimetière militaire

L'espace du cimetière dans lequel reposent les restes des soldats morts durant les deux grands conflits fait l'objet d'une rénovation en profondeur.

Le but des travaux est de préserver l'aspect paysager tout en réduisant les temps d'entretien par la réunion

des deux espaces en un seul, celui des tombes de 14/18 situé le long du mur et celui des tombes de juin 1940 placé derrière le columbarium.

Le travail a débuté par l'arrachage des buis et des plantations, puis par le nivellement du sol. Celui-ci sera ensuite engazonné et l'espace délimité par une haie de buis.

En acceptant de conserver dans son cimetière les dépouilles de ces soldats, la commune s'est engagée à entretenir les sépultures. L'état alloue chaque année une somme de 107,28 euros pour cet entretien.

Par deux fois, M. Jean-Pierre Chaîne, fils d'un soldat tombé au Mont-de-Soissons le 8 mai 1940, a fait un don à la commune pour l'entretien des tombes. En 2000, ce don avait permis un premier réaménagement.

Le surplus de buis arraché sera replanté autour du monument aux morts.

Opération Nettoyage

Une petite équipe est intervenue dans le clocher le samedi 23 janvier afin de procéder aux opérations de restauration du mécanisme des cloches et au nettoyage du clocher. Les cloches se trouvaient réduites au silence suite à l'arrachage du passe-guide du plancher, causé par la gêne de nœuds faits sur une corde désaxée et rafistolée de toutes parts. Les cordes ont été permutées, les pièces métalliques graissées et surtout le passe-guide a été scellé de nouveau sur le plancher par Dominique Lévêque.

L'eau potable

L'eau prélevée le 11 janvier dernier en vue de l'analyse annuelle provient comme l'année précédente de la place de la Fontaine Conié, mais d'une autre habitation. Cet échantillon montre une « eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés ». Par conséquence, l'eau du réseau est jugée consommable. Le détail des résultats figure sur le panneau d'affichage en Mairie.

Bilan hiver

L'hiver étant terminé, c'est l'occasion de dresser le bilan du traitement du froid par la commune. C'est par la surveillance des données météo appuyée par les



La galette des rois de l'UNAC-AS. Cliché B. Kasprzak

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif et le compte de gestion 2009 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal le 19 mars 2010.

Résultat budgétaire de fonctionnement :

Recettes : 131 377,38 €

Dépenses : 95 716,32 €

Résultat budgétaire d'investissement :

Recettes : 1 878,00 €

Dépenses : 55 908,88 €

Les résultats du compte administratif 2009 montrent un excédent de 74 369,73 €. Cette somme sera reportée au budget primitif 2010.

BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif 2010 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 mars 2010.

Budget de fonctionnement :

Recettes : 202 312,73 €

Dépenses : 202 312,72 € dont le résultat de fonctionnement reporté 74 369,73 €.

Budget d'investissement :

Recettes : 233 876,24 €

Dépenses : 233 876,24 €

dont restes à réaliser en recettes : 39 240,00 €

en dépenses : 33 660,40 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

Produit fiscal attendu : 35 200 €

Taxe d'habitation : 8,71 %

Taxe foncière (bâti) : 8,82 %

Taxe foncière (non bâti) : 20,20 %

bulletins d'alertes communiqués par la préfecture, que les élus, novices en la matière, ont tenté de réagir aux divers phénomènes.

Chaque situation étant particulière, les décisions ont été prises en fonction de paramètres variés : températures du sol et de l'air, type de précipitation, heure du phénomène, vitesse des vents, qualité du sel, jour de semaine ou week-end...

Après l'expérience de l'hiver 2008, la mairie avait élaboré un plan route hiver (voir carte dans le Renard Enchanté n° 20). Ce plan prévoit la libération de la plupart des axes routiers, de manière à garantir les communications de toutes les habitations vers l'extérieur.

Les premières neiges sont tombées la nuit du 12 décembre. L'entreprise Eddy Paysage, intervenue de suite, a épandu une tonne de sel sur tous les réseaux communaux.

Les précipitations neigeuses suivantes sont survenues un dimanche, le maire a donc lancé un appel aux conseillers lesquels ont prévenu le voisinage d'une opération de déneigement et salage. Grâce aux relais,

une vingtaine de personnes se sont mobilisées pour nettoyer les points critiques : intersections, pentes, virages. Chaque brigade envoyée sur une zone particulière a procédé au grattage et à l'évacuation de la neige accompagnée d'un salage. Les opérations n'ont duré que 2 heures. A 17 h la voirie départementale traitait la RD 952. Le lundi matin, toutes les routes de l'agglomération

se trouvaient praticables. Sur les zones non traitées la neige a subsisté plus de 10 jours.

Lundi 1^{er} février, les chutes de neige du matin n'ont pas donné lieu au salage. Seul un véhicule s'est trouvé bloqué en travers de la chaussée rue de Coureau. La hausse des températures et l'arrêt des précipitations dans la journée ont rendu les chaussées praticables.

Jeudi 11 février, neige le matin, avec formation de congères au niveau de la route de Tonkin à Dhuizy. L'après-midi, lors de son passage avec un chasse-neige, l'entreprise Manscourt conseillait de ne pas saler. Malheureusement, la baisse à moins huit degrés, la nuit suivante, sur une route damée a généré la création de plaques de glace qui n'ont pu être traitées que le samedi après-midi par la commune. Dimanche, toutes les routes se trouvaient dégagées. Seules, subsistaient des masses épaisses sur l'axe du Tonkin à Dhuizy, mais avec toutefois une bande de roulement libérée.

Vigilance !

Par arrêté du maire en date du 6 avril 2010, le chemin des Auges (chemin du ru) et chemin de la Couloire sont de nouveau interdits d'accès. Des arbres et des branches tombent régulièrement.

Les personnes empruntant ce chemin le font à leurs risques et périls. Une mise en demeure a été adressée au propriétaire afin qu'il

abatte les arbres dangereux et nettoie le chemin encombré.

Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants restent à l'écart de ce lieu particulièrement dangereux. Le maire effectue régulièrement des rondes sur place afin de consolider l'affichage très fréquemment dégradé.

Occupation de la rue

Les travaux privés nécessitent parfois une occupation partielle de la voirie. Dans le cas où ceux-ci doivent empiéter sur une partie de la rue (échafaudage, dépôt de matériaux, d'engin, de benne...) une demande d'arrêté municipal temporaire portant sur la réglementation de la circulation en agglomération est obligatoire. Il faut compter au moins une semaine de délai, afin que tous les services de la voirie départementale, la gendarmerie et la commune prennent en charge le dossier. Pour l'occupation d'une voie communale, le délai est plus court. En l'absence de demande et en cas de problème, les maîtres d'œuvre et d'ouvrage seront rendus responsables pour les dommages occasionnés. N'hésitez pas à vous informer en mairie avant tous travaux.

Cérémonie juin 1940

Dimanche 13 juin 2010, la commune de Serches commémorera le 70^{ème} anniversaire de la Bataille du Mont de Soissons, qui causa la perte de plus de 200 soldats. De nombreux cimetières communaux conservent les sépultures de militaires tombés le 8 juin 1940.

A cette occasion, nous recevons une délégation de chasseurs alpins, ainsi que des proches des soldats. Du fait de leur grand âge, nous sommes encore dans l'impossibilité de savoir si des combattants de l'époque seront présents.

Cette commémoration se déroulera durant la matinée et débutera par un dépôt de gerbe au cimetière de Serches. Puis elle se poursuivra par une cérémonie devant le monument érigé au bord de la route départementale 6 (de Soissons à Fère-en-Tardenois). Le même jour, une association de randonneurs de la vallée de la Crise organise un circuit sur le thème d'un épisode aérien survenu en août 1944, sur le plateau entre le Mont de Soissons et les pépinières Maillard. A cette occasion, une exposition de maquettes d'avions de la seconde guerre mondiale se tiendra dans l'ancienne salle de classe.

Les chats

Devant la multiplication des chats errants dans le village, le conseil municipal a évoqué la question du contrôle de la population sur son territoire. Le maire prendra contact avec la SPA, afin de trouver une solution.